



Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau

-

1^{er} septembre 2017

Espace Montission – Saint-Jean-le-Blanc

Collège des élus

Etaient représentés

M. Jean-Claude HENNEQUIJN	Adjoint au maire / Vice-Président de la CLE	St-Privé St Mesmin
Mme Stéphanie ANTON	Adjointe au maire / Vice-Présidente de la CLE	Orléans
M. Christian BRAUX	Vice-Président	Orléans Métropole
M. Jean-Marc GIBEY	Maire	Jargeau
M. Gérard MALBO	Représentant	Etablissement public Loire
M. Jacques ROBERT	Conseiller municipal	Marcilly-en-Villette

Etaient excusés et représentés

Mme. Laurence MONNOT	Maire	Ouvrouer-les-Champs
M. Pascal DELAUGERE	Conseiller municipal	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin

Etaient excusés

Mme Isabelle LANSON	Conseillère départementale	Conseil Départemental du Loiret
---------------------	----------------------------	---------------------------------

Collège des usagers

Etaient représentés

M. Jean-Claude BENNERY	Président	ASRL
M. Didier PAPET	Vice-Président	Loire Nature Environnement

Etaient excusés et représentés

M. Georges KIRGO	Représentant	UFC Que-Choisir
------------------	--------------	-----------------

Collège des représentant de l'Etat

Etaient représentées

Mme Christine BOUR		DDT 45
Mme Marine COLOMBEY	Chef de service départemental	Agence Française de Biodiversité

Appui technique / intervenant / autre

Etaient représentés

M. Bastien MARCIREAU	Animateur de la CLE	Etablissement public Loire
M. Franck PARE	Chargé de projet protection ressource en eau	Orléans Métropole
M. Stéphane THAUVIN	Technicien de rivières	ASRL
Mme. Laëtitia DUFFET	Service Environnement	Olivet
M. Benoit LOUCHARD	Chargé de missions eau-environnement	Chambre d'agriculture du Loiret
M. Mathieu SCHLESINGER	Maire	Olivet
M. Guy TOUCHARD	représentant	ASRL

Rappel de l'ordre du jour

1. Avis de la CLE sur le dossier de demande de renouvellement partiel et d'extension d'une carrière à Sully-sur-Loire par la société EQIOM

Il s'agit de l'unique point à l'ordre du jour. Les services de la DREAL ont sollicité la Commission Locale de l'Eau le 26 juin 2017 afin que celle-ci émette un avis sur le dossier de demande de renouvellement partiel et d'extension de l'exploitation d'une carrière à Sully-sur-Loire par la société EQIOM, nous fixant un délai d'un mois pour rendre notre avis.

Suite à un contact avec les services de la DREAL, la CLE a été informée qu'il est finalement possible de rendre un avis de la CLE début septembre, d'où cette séance exceptionnelle.

Avis de la CLE sur le dossier de demande de renouvellement partiel et d'extension de d'une carrière à Sully-sur-Loire par la société EQIOM

L'animateur présente un PowerPoint dans lequel les points concernant le SAGE sont relevés. Il est souligné qu'il s'agit d'une extension minimale (environ 8 ha) comparée à la taille de la carrière (plus de 90 ha). A la lecture des différents éléments aucun point n'entre en contradiction avec le règlement du SAGE mis à part la question de l'évaporation liée à l'augmentation de la taille de la pièce d'eau.

L'animateur informe les membres de la CLE qu'il s'est rendu à une réunion de travail le 3 août 2017 avec les services de la DREAL et de la DDT pour aborder cette question. Lors de cette rencontre, il lui a été affirmé que si l'évaporation correspond bien à une perte nette d'eau pour le territoire, il ne s'agit pas d'un prélèvement du point de vue de la réglementation. Il ne s'agit donc pas d'une « nouvelle autorisation de prélèvements » comme l'article 1 du règlement du SAGE le stipule.

Madame BOUR de la Direction Départementale des Territoires prend la parole afin de confirmer ces dires.

L'animateur conclut en expliquant que ce projet n'entre donc pas en contradiction avec le règlement du SAGE.

Il est néanmoins souligné la « légèreté » du dossier concernant certains aspects notamment la prise en compte du SAGE. En effet, la partie qui traite de la compatibilité avec le SAGE est très succincte et ne mentionne que la qualité de l'eau de surface mais pas les autres volets.

Pour le vote de CLE, Monsieur PAPET, Vice-Président de Loire Nature Environnement a décidé de ne pas prendre part au vote. Il a expliqué son geste dans un souci d'impartialité, l'association Loire Nature Environnement réalisant des inventaires faunes-flores sur cette carrière.

De la même manière, le vote de Monsieur SCHLESINGER, maire d'Olivet, n'est pas pris en compte car il n'est pas membre de la CLE.

Un avis positif de la CLE concernant ce projet a donc été voté à l'unanimité par les membres de la CLE présents sur place.

Néanmoins plusieurs éléments seront ajoutés à cet avis :

- Une disposition signalant le manque d'éléments dans le dossier notamment concernant la partie sur la compatibilité avec le SAGE qui ne mentionne pas la gestion quantitative de la ressource, la préservation des milieux aquatiques ou bien encore de pérenniser les activités de loisirs et sportives.
- Une disposition signalant qu'au vu de l'analyse du document, la perte d'eau par évaporation ne peut être assimilée à un prélèvement. Ce projet n'entre donc pas en contradiction avec le règlement du SAGE.
- Une disposition stipulant que, dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, la CLE restera vigilante sur tout projet induisant des pertes nettes d'eau sur le territoire du SAGE.

M. Hennequin remercie les différents participants et clôt la séance.